

Center Parcs fait retailer la loi

A ROYBON, dans l'Isère, une trentaine de zadistes surveillent, depuis plus de trois ans, les abords de la forêt de Chambaran, où le leader européen des loisirs, Pierre & Vacances, veut construire un Center Parcs. Pas moins de 1 000 « cottages » autour d'une bulle géante chauffée à 29 °C toute l'année, sur 200 hectares de forêt (à dégager) et de zone humide... Lancés en 2014, les premiers travaux de défrichage ont été stoppés net par les écolos, lesquels ont, entre autres actions, saisi les tribunaux.

Le 16 juillet 2015, le tribunal administratif de Grenoble annule l'arrêté préfectoral

d'autorisation pour non-respect de la loi sur l'eau. Décision confirmée l'année d'après par la cour administrative d'appel de Lyon... Evidemment, Pierre & Vacances dépose un recours au Conseil d'Etat, afin de reprendre ses travaux au plus tôt.

Mais tous ces retards ont entraîné quelques complications... Ainsi, l'autorisation de défrichage, obtenue en 2010 et portant sur 91,42 ha de forêt, n'était valable que pour cinq ans. Un opportun décret, signé le 10 juin 2015, un mois avant l'échéance, par les ministres Manuel Valls et Stéphane Le Foll, a permis de la prolonger de trois années.

Mais voilà : en ce mois de juillet 2018, ce délai de grâce a pris fin.

A priori, Pierre & Vacances devrait tout reprendre de zéro : demander une nouvelle autorisation de défrichage, ce qui nécessite de nouvelles enquêtes publiques et d'impact environnemental, obligatoires pour déboiser une telle surface... Une vraie cata !

L'arbre qui gâche la forêt

Heureusement, le Premier ministre, Edouard Philippe, et son ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, veillent au grain. Le 3 juillet, ils ont changé la loi. L'article D 341-7-1 du Code forestier, qui permet de prolonger une autorisation de défrichage de trois ans – et pas un jour de plus –, a été modifié par décret. Ce délai est prolongé de deux ans. Comme ça tombe bien !

Deux jours plus tard, le 5 juillet, Pierre & Vacances a demandé au préfet de l'Isère à bénéficier de cette prolongation. Dès le lendemain, le préfet lui a donné satisfaction. Pierre & Vacances a désormais le droit de défricher jusqu'en 2020.

Si jamais les divers recours de ces emmerdeurs d'opposants continuent de bloquer les travaux, il y aura bien un gouvernement pour re-re-changer la loi en faveur de Center Parcs. A vot' service !

Professeur Canardeau

PANNE GÉANTE À LA GARE MONTPARNASSE

ALORS...
ILS DISENT
QUOI, AU
POINT INFO?

QUE CE SERA
UN DEPART EN
VACANCES
PERLÉ

